

Chapitre XI

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

359. À sa 2818^e séance, le 16 juillet 2004, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours⁶²³.

360. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section du résumé thématique, établi par le Secrétariat, des débats tenus à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, intitulée «Autres décisions et conclusions de la CDI» (A/CN.4/537, sect. H), ainsi que de la résolution 58/77 de l'Assemblée générale relative au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

361. À sa 2823^e séance, le 27 juillet 2004, la Commission a pris note du rapport du Groupe de planification.

1. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL À LONG TERME DE LA COMMISSION

362. Le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme a été reconstitué, la présidence en étant confiée à M. Alain Pellet⁶²⁴. Le Groupe de travail a tenu cinq séances, qui ont fait l'objet d'une communication orale de son président au Groupe de planification le 20 juillet 2004. Le Groupe de travail a l'intention de présenter un rapport plus complet, dans lequel il précisera les sujets qu'il propose d'inclure dans le programme à long terme à la fin de l'exercice quinquennal. Il a cependant recommandé que le sujet «Obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)» soit inclus dans le programme à long terme de la Commission. Le Groupe de travail a estimé que le sujet est conforme aux critères pertinents mentionnés dans le rapport de la Commission à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-deuxième session, à savoir qu'il s'agit d'un sujet précis, qui présente un intérêt théorique et pratique sur le plan de la codification et du développement progressif du droit international⁶²⁵.

363. Sur la recommandation du Groupe de planification, la Commission est convenue d'inclure ce sujet dans son programme à long terme. Les observations préliminaires présentant le sujet figurent en annexe au présent rapport. La Commission envisage d'inclure ce sujet dans son programme actuel à sa prochaine session.

⁶²³ Pour la composition du Groupe de planification, voir *supra* par. 5.

⁶²⁴ Pour la composition du Groupe de travail, voir *supra* par. 9.

⁶²⁵ Voir *Annuaire... 2000*, vol. II (2^e partie), par. 728, p. 137 et 138.

2. NOUVEAUX SUJETS À AJOUTER À L'ACTUEL PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

364. La Commission a débattu du choix des nouveaux sujets susceptibles d'être ajoutés au programme de travail actuel de la CDI et a décidé de retenir deux nouveaux sujets, à savoir «Expulsion des étrangers» et «Effets d'un conflit armé sur les traités». À cet égard, elle a décidé de désigner comme rapporteur spécial pour chaque sujet, respectivement, M. Maurice Kamto et M. Ian Brownlie.

3. CADRE STRATÉGIQUE

365. Ayant examiné le volet du cadre stratégique (2006-2007) pour le programme 6: sous-programme 3 (développement progressif et codification du droit international), établi conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale du 23 décembre 2003, la Commission prend acte avec approbation de ce volet du cadre stratégique⁶²⁶.

4. DOCUMENTATION DE LA COMMISSION

366. La Commission a noté avec satisfaction que l'Assemblée générale, au paragraphe 16 de sa résolution 58/77, a approuvé les conclusions qu'elle avait formulées au sujet de sa documentation.

367. En ce qui concerne le paragraphe 9 de la section II.B de la résolution 58/250 de l'Assemblée générale du 23 décembre 2003, intitulée «Plan des conférences», relatif aux organes qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, la Commission, après avoir examiné plusieurs possibilités proposées par le Secrétariat, est parvenue à la conclusion qu'aucune d'entre elles ne satisfaisait ses besoins. Elle a rappelé qu'à plusieurs occasions elle avait considéré l'établissement de comptes rendus analytiques comme un élément incontournable de ses procédures et de ses méthodes de travail. Ces comptes rendus constituent l'équivalent de travaux préparatoires, et ils représentent un aspect indispensable du processus de développement progressif du droit international et de sa codification. Ils sont essentiels aux travaux de la Commission, qui a souligné l'importance des comptes rendus analytiques, en ce qu'ils constituent une partie essentielle de l'*Annuaire* de la CDI.

368. La Commission a pris note avec satisfaction de l'étude actualisée des régimes de responsabilité, établie par la Division de la codification, ainsi que des commentaires et observations reçus de gouvernements et d'organisations internationales sur le sujet de la responsabilité des organisations internationales, et recommande qu'ils soient publiés sous forme de documents officiels de la Commission.

⁶²⁶ Voir A/59/6 (Prog. 6).

5. HONORAIRES

369. La Commission a de nouveau réaffirmé les vues qu'elle avait exprimées aux paragraphes 525 à 531 de son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-quatrième session⁶²⁷ et au paragraphe 447 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-cinquième session⁶²⁸. La Commission a réaffirmé que la résolution 56/272 de l'Assemblée générale, du 27 mars 2002, concernant la question des honoraires affecte particulièrement les rapporteurs spéciaux, en particulier ceux des pays en développement, en ce qu'elle compromet le financement de leurs travaux de recherche.

B. Date et lieu de la cinquante-septième session de la Commission

370. La Commission a décidé de tenir une session de 10 semaines scindée en deux parties, qui aura lieu à l'Office des Nations Unies à Genève du 2 mai au 3 juin et du 4 juillet au 5 août 2005.

C. Coopération avec d'autres organismes

371. À sa 2813^e séance, le 7 juillet 2004, M. Jiuyong Shi, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et l'a informée des activités récentes de la Cour et des affaires dont celle-ci est actuellement saisie. Sa déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de cette séance. Un échange de vues a suivi.

372. Le Comité européen de coopération juridique et le Comité de conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe étaient représentés à la présente session de la Commission par M. Guy de Vel. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2799^e séance, le 14 mai 2004⁶²⁹. Un échange de vues a suivi.

373. L'AALCO était représentée à la présente session de la Commission par son Secrétaire général, M. Wafik Z. Kamil. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2816^e séance, le 13 juillet 2004⁶³⁰. Un échange de vues a suivi.

374. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la présente session de la Commission par M. Felipe Paolillo. Celui-ci a pris la parole devant la Commission à sa 2819^e séance, le 20 juillet 2004⁶³¹. Un échange de vues a suivi.

375. Les membres de la Commission ont procédé à un échange de vues officieux sur des questions d'intérêt commun, et en particulier sur le sujet «Les réserves aux traités», avec les membres du Comité des droits de l'enfant le 19 mai 2004 et avec les membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale le 4 août 2004. À l'invitation de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, des membres

de la Commission ont assisté à une réunion de la Sous-Commission, le 5 août 2004, au cours de laquelle la question des réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme a été abordée, et un échange de vues a suivi.

376. Le 1^{er} juin 2004, un échange de vues informel sur des questions d'intérêt commun a eu lieu entre les membres de la Commission et des membres des services juridiques du CICR. Le 28 juillet 2004, un échange de vues informel a eu lieu entre les membres de la Commission et des membres de l'Association de droit international sur des questions d'intérêt commun, en particulier le programme de travail, la responsabilité des organisations internationales et les ressources en eau.

D. Représentation à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale

377. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale par son Président, M. Teodor Viorel Melescanu.

378. En outre, à sa 2830^e séance, le 6 août 2004, la Commission a demandé à M. C. John Dugard, Rapporteur spécial sur le sujet «Protection diplomatique», et à M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, Rapporteur spécial sur le sujet «Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (responsabilité internationale en cas de perte causée par un dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses)», d'assister à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 44/35 de cette dernière, du 4 décembre 1989.

E. Séminaire de droit international

379. Conformément à la résolution 58/77 de l'Assemblée générale, la quarantième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 5 au 23 juillet 2004, pendant la session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à des étudiants de droit international de niveau avancé et à de jeunes professeurs et fonctionnaires nationaux se destinant à une carrière universitaire ou diplomatique ou à des postes de la fonction publique de leur pays.

380. Vingt-quatre personnes de nationalité différente, la plupart originaires de pays en développement, ont pu participer à la session⁶³². Les participants au Séminaire ont

⁶³² Ont participé à la quarantième session du Séminaire de droit international: M. Ghulam Shabbir Akbar (Pakistan); M. Abdul Rahman Al Baloushi (Émirats arabes unis); M. Steven James Barela (États-Unis d'Amérique); M. Martin Bartoň (République slovaque); M. Philip Bittner (Autriche); M. Srinivas Burra (Inde); M. Jean d'Aspremont Lynden (Belgique); Mme Sandra Deheza Rodriguez (Bolivie); Mme Rosa Delia Gómez-Durán (Argentine); Mme Mateja Grašek (Slovénie); Mme Hisaan Hussain (Maldives); M. Mbelwa Kairuki (République-Unie de Tanzanie); M. Sifana Ibsén Kone (Burkina Faso); Mme Annemarike Künzli (Pays-Bas); Mme Eneida Lima (Cap-Vert); M. Maxim Musikhin (Fédération de Russie); Mme Jeannette Mwangi (Kenya); Mme Katya Pineda (El Salvador); M. Resfel Pino Álvarez (Cuba); M. Pablo Sardonato de León (Uruguay); M. Abdoulaye Tounkara (Mali); M. Ian Wadley (Australie); M. Yehew Walilegne (Éthiopie); et M. Chen Wang (Chine). Un Comité de sélection, placé sous la présidence de M. Jean-Marie Dufour (Président du Réseau universitaire international de Genève), s'est réuni le 21 avril 2004 et, après avoir examiné 77 demandes de participation au Séminaire, a retenu 24 candidats.

⁶²⁷ *Annuaire... 2002*, vol. II (2^e partie).

⁶²⁸ *Annuaire... 2003*, vol. II (2^e partie).

⁶²⁹ Cette déclaration est consignée dans le compte rendu de ladite séance, *Annuaire... 2004*, vol. I.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ *Ibid.*

observé les séances plénières de la Commission, assisté à des conférences organisées spécialement à leur intention et pris part aux travaux des groupes de travail chargés de questions spécifiques.

381. Le Séminaire a été ouvert par le Président de la Commission, M. Teodor Viorel Melescanu. M. Ulrich von Blumenthal, Conseiller juridique principal à l'Office des Nations Unies à Genève, était chargé de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire.

382. Les conférences suivantes ont été données par des membres de la Commission: M. João Clemente Baena Soares, «Les travaux de la Commission de haut niveau chargée de la réforme de l'ONU»; M. John Dugard, «La protection diplomatique»; M. Martti Koskenniemi, «La fragmentation du droit international»; M. Giorgio Gaja, «La responsabilité des organisations internationales»; M. Chusei Yamada, «Les ressources naturelles partagées»; MM. Michael Matheson et Djamchid Momtaz, «La décision de la CIJ dans l'affaire des *Plates-formes pétrolières* (6 novembre 2003)»; et M. Pemmaraju Sreenivasa Rao, «La responsabilité internationale».

383. D'autres conférences ont été données. M. Ralph Zacklin, Sous-Secrétaire général, Conseiller juridique par intérim, a parlé des tribunaux internationaux créés par l'ONU (enseignements tirés de l'expérience); Mme María Isabel Torres Cazorla, professeur à l'Université de Malaga, des actes unilatéraux; Mme Pereyra-Frederichsen, Conseillère juridique à l'OMC, du système de règlement des différends de l'OMC; Mme Jelena Pejic, Conseillère juridique au CICR, des défis auxquels le droit international humanitaire doit faire face actuellement; M. George Korontzis, Conseiller juridique principal au Bureau des affaires juridiques de l'ONU, de l'histoire de la CDI (Méthodes de travail, programme de travail) et M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Comité des droits de l'homme et des procédures de plaintes individuelles.

384. Chacun des participants au Séminaire a été affecté à l'un des deux groupes de travail constitués sur les sujets «Actes unilatéraux» et «Aquifères». Les rapporteurs spéciaux de la Commission chargés de ces sujets, à savoir M. Víctor Rodríguez Cedeño et M. Chusei Yamada («Ressources naturelles partagées»), ont aidé par leurs conseils les groupes de travail. Chaque groupe a présenté ses conclusions au Séminaire. Chaque participant au Séminaire a été par ailleurs invité à soumettre un rapport écrit sommaire sur une des conférences données. Une compilation de ces rapports a été distribuée à tous les participants.

385. Les participants ont aussi eu l'occasion d'utiliser les installations de la Bibliothèque du Palais des Nations, qui a étendu ses horaires d'ouverture pendant le Séminaire.

386. La République et canton de Genève a offert son hospitalité traditionnelle aux participants, avec une visite guidée des salles de l'Alabama et du Grand Conseil, suivie d'une réception.

387. M. Teodor Viorel Melescanu, Président de la Commission, M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Ulrich von Blumenthal, Directeur du Séminaire, et M. Srinivas Burra, au nom des participants, ont pris la parole devant la Commission et les participants à la fin du Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation à la quarantième session du Séminaire.

388. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que les Gouvernements de l'Allemagne, de la Finlande, de l'Autriche, de l'Irlande, de la Norvège et de la Suède avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. La situation financière du Fonds a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants originaires de pays en développement pour garantir une répartition géographique appropriée des participants. Cette année, des bourses intégrales (couvrant à la fois les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été accordées à 17 candidats, et des bourses partielles (ne couvrant que les frais de subsistance) à deux candidats.

389. Sur les 903 participants, représentant 156 nationalités, qui ont pris part au Séminaire depuis 1965, date de sa création, 541 ont bénéficié d'une bourse.

390. La Commission souligne l'importance qu'elle attache aux sessions du Séminaire, qui donnent à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec les travaux de la Commission et les activités des nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. La Commission recommande à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États pour qu'ils versent des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2005 la plus large représentation possible.

391. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2004 un service d'interprétation intégral avait été mis à la disposition du Séminaire. Elle exprime l'espoir que le Séminaire bénéficiera du même service à sa prochaine session, dans le cadre des ressources existantes.